

## Séance du mardi 03 mars 2026

### Délibération n° 2026- 19

Nombre de membres :

En exercice : 18  
Présents : 15  
Pouvoirs : 2  
Votants : 17

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 19 février 2026

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 19 février 2026

*Secrétaire de Séance:* Bertrand GAULÉ

*Présents :* Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON – Franck BAULAN - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL - Thomas RIGAUD – Julie SABY

*Absent(s) représenté(s) :*

Vincent BRUN a donné pouvoir à Caroline VITAL - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD

*Absent (s):* Marylène CELLIER

**AFFAIRES SCOLAIRES – Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) et de la convention relative au PEDT et au plan mercredi 2025/2028 – autorisations de signer**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.551-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 portant instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,

Vu la délibération n°4/030718 du 03 juillet 2018, approuvant la convention relative au Projet Educatif Territorial pour les années scolaires 2018 à 2021,

Vu la délibération n°2021/36 du 29 juin 2021, approuvant la convention relative au Projet Educatif Territorial pour les années scolaires 2021 à 2024,

Vu l'avenant en date du 15/05/2025 prolongeant d'un an la convention 2021/2024

Vu le Projet Educatif Territorial (PEDT) pour les années scolaires 205 à 2028 tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu le projet de convention relative à la mise en place du Projet éducatif territorial (PEDT) et du Plan mercredi tel qu'annexé à la présente délibération,

Considérant la volonté de la Municipalité de poursuivre, maintenir et développer l'offre de service et le travail de collaboration et coordination de tous les acteurs éducatifs du territoire, en matière d'enfance et de jeunesse (3- 17 ans).

Considérant que le PEDT de la commune est arrivé à expiration fin août 2025 et qu'il convient de renouveler le PEDT pour la période 2025-2028.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**  
Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 - Abstention : 0 - Pour : 17 – Contre : 0 - UNANIMITE

- **Approuve** le Projet éducatif territorial (PEDT) 2025- 2028 et la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial et du Plan mercredi de la commune tels qu'annexés à la présente délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Education Nationale et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents, tous les avenants éventuels et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune*